Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-64_06_2026_DEL-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 64/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : ACTUALISATION DE LA CONVENTION « TYPE » POUR LE SERVICE « PASSERELLE » DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE D'ESBLY AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ESBLYGEOISES

Rapporteur : Madame Clotilde TEMPLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-64_06_2026_DEL-DE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, la municipalité a souhaité mettre en œuvre un nouveau service municipal pour les familles esblygeoises, le service « passerelle ».
Ce service propose aux familles Esblygeoises l'accompagnement de leurs enfants en pédibus par les animateurs de l'accueil de loisirs aux activités proposées par les associations sportives et culturelles Esblygeoises.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

VU la délibération N°40/06-2022 du 22 juin 2022 portant sur la mise en place d'une convention type pour le service « passerelle » de l'accueil de loisirs de la commune d'Esbly avec les associations sportives et culturelles Esblygeoises ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Esbly souhaite réaffirmer sa volonté de faciliter l'accès à la pratique des activités associatives sportives et culturelles Esblygeoises pour les enfants des familles Esblygeoises qui fréquentent l'accueil de loisirs de la commune ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'Esbly de proposer des activités sportives et culturelles avec le tissu associatif local, en cohérence avec le projet éducatif de territoire (PEDT).

CONSIDÉRANT que des cours exceptionnels peuvent être organisés pour des répétitions de gala et de concert en fin d'année ;

CONSIDÉRANT que les associations doivent informer l'accueil de loisirs en cas d'annulation des entrainements ;

L'actualisation de la convention type pour le service « passerelle » s'avère nécessaire ;

Entendu ces propos,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** la convention type, ci-annexée, pour le service « passerelle » de l'accueil de loisirs de la commune d'Esbly avec les associations sportives et culturelles Esblygeoises pour la durée du mandat municipal, soit jusqu'à l'année scolaire 2032-2033, afin de prendre en compte l'inscription des familles sur l'année scolaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer toute convention pour le service « passerelle » de l'accueil de loisirs de la commune d'Esbly avec les associations sportives et culturelles Esblygeoises, ainsi que les documents d'application nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026